

Commentaires du Mouvement citoyen littoralement inacceptable (MCLI)

Déposé à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC)

**dans le cadre de l'analyse de la version provisoire du mandat de la commission d'examen
conjointe Canada-Québec sur le projet de Gazoduc inc.**

Rédigé par Lilas Lamontagne Carpin et Marie Saint-Arnaud

Ce 14 juillet 2020 à Tadoussac

Le MCLI

Le MCLI est un collectif citoyen de la Haute-côte-Nord au Québec, qui regroupe des membres des municipalités de Tadoussac, Sacré-Coeur, Bergeronnes et Escoumins. Le MCLI a été mis sur pied au printemps 2014 dans l'objectif de protéger l'intégrité du fleuve Saint-Laurent, du fjord du Saguenay et l'activité économique des populations riveraines de ce secteur. Nos communautés détiennent des connaissances et une expérience du territoire. Nos membres sont principalement impliqués dans l'industrie touristique nord-côtière et dans la protection des mammifères marins et de l'environnement côtier à travers diverses organisations.

Intervenir dans les grands enjeux liés à la protection de notre environnement, de la biodiversité, de notre économie locale basée sur le tourisme et de façon plus globale à la transition énergétique est l'un des objectifs poursuivis par notre collectif.

Nous estimons que notre participation citoyenne du début à la fin du processus d'évaluation environnementale du projet Gazoduc inc. est importante dans la mesure où elle permet de rapporter les points de vue d'une partie de la population canadienne qui sera directement impactée par ce projet.

Commentaires

Suite à l'analyse du mandat provisoire de la Commission, les membres du MCLI considèrent que le mandat de la Commission est très détaillé et exhaustif. Toutefois, nous tenons à réaffirmer que le projet Gazoduc ne peut être évalué séparément de sa composante industrielle de liquéfaction du gaz naturel et d'exportation par méthaniers qui circuleraient dans le fjord du Saguenay et sur le fleuve Saint-Laurent. En supposant que ce dernier soit accepté, les municipalités nord-côtières établies sur les rives du Saguenay et/ou du Saint-Laurent en seraient directement impactées.

Le MCLI soumet les recommandations suivantes :

- Que les impacts du projet de pipeline proposé par Gazoduc inc. soient évalués de manière globale en incluant toutes les composantes du projet Gazoduc\Énergie Saguenay. Ceci va au-delà de la simple évaluation des impacts cumulatifs du projet Gazoduc mais exige plutôt de tenir compte des impacts de l'ensemble du projet d'exportation de gaz naturel liquéfié.

- Que les émissions de gaz à effet de serre liées au projet Gazoduq soient évaluées sur l'ensemble du cycle de vie du projet, en tenant compte de l'extraction et du transport du gaz méthane, des émissions fugitives et des conditions de fermeture des puits gaziers.
- Dans un deuxième temps, pour établir un bilan carbone qui soit réaliste et donne un portrait juste de la contribution du projet Gazoduq aux émissions de gaz à effet de serre (GES), il est essentiel de joindre l'évaluation des émissions de CO2 liées à Gazoduq à celles de l'usine de liquéfaction de gaz méthane à Saguenay, au transport et à la consommation du gaz fossile dans les pays importateurs.
- Que le mandat prenne en compte non seulement les impacts cumulatifs des deux projets (Gazoduq + Énergie Saguenay\GNL) et l'amont et l'aval, mais aussi **les autres projets industriels prévus dans les mêmes secteurs** (Arianne Phosphate, Métaux Black Rock dans le cas du Saguenay) ;
- Que l'impact économique du projet sur l'industrie touristique des communautés côtières touchées de près ou de loin par le projet soit évalué.
- Tel que demandé aux audiences préparatoires du BAPE le 4 mars dernier à Chicoutimi, que le principe de parité soit respecté, c'est-à-dire que les commissaires nommés soient **répartis en nombre égal de femmes et d'hommes**
- Qu'il y ait au moins un commissaire possédant une expertise en biodiversité, en changements climatiques ou dans le domaine de l'empreinte carbone des activités humaines;
- Qu'il y ait une **analyse externe sur la viabilité économique** du projet qui ne soit pas limitée à l'analyse de l'entreprise Gazoduq elle-même ;
- Que les audiences se tiennent obligatoirement en présence réelle des participants. Nous considérons que la participation virtuelle n'offre pas les conditions pertinentes pour la participation du public. En contexte pandémique, il faudra donc suspendre le processus d'audiences publiques. Dans le cas où les audiences seraient tout de même tenues avant la fin de cette crise sanitaire, nous estimons qu'elles devraient être offertes autant en présentiel qu'en virtuel afin d'optimiser la participation citoyenne.
- Nous considérons que le projet Gazoduq\Énergie Saguenay\GNL concerne tous les québécois et tous les canadiens. En ce sens, nous recommandons la tenue d'audiences publiques dans les grandes villes du Québec, en particulier Montréal et Québec. Il faudra aussi que les audiences se tiennent dans toutes les régions directement impactées par le projet, y compris le Saguenay.
- Étant donné l'ampleur nationale du projet, **que les audiences soient diffusées en direct** sur la télé communautaire et/ou une chaîne nationale ;
- **Que les consultations** pour Énergie Saguenay et Gazoduq ne se chevauchent pas pour ne pas amenuiser la participation du public aux audiences ;
- Que la commission **analyse la pertinence et la raison d'être du projet dans la perspective d'un plan de lutte aux changements climatiques et d'engagements du Canada dans la transition énergétique.**

Nous terminons en réaffirmant notre intérêt à participer aux différentes étapes du processus d'évaluation à venir en tant que représentants d'une partie de la population de la Haute-Côte-Nord.